

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 mai 2020.

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le 28 mai deux mille vingt, à 20 heures, sous la présidence de : Véronique VILLIÉ, doyenne de l'assemblée.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions .....	0

Délibération n° 2020.05.04

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph. André, M. Degryse, L. Feig, V. Villié  
O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien, F. Marlot,  
T. Mil-Homens.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Sandra HAUTIER est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Élection du Maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ; Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin** : Nom de l'unique candidate : Madame Lucie POLLET

Nombre de votants : 11  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages blancs : 0  
Majorité absolue : 6  
Nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

- **Mme Lucie POLLET** a obtenu la majorité absolue et a été proclamée maire.



**REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE**  
**de REIMS**  
**- 3 JUN 2020**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 28 mai 2020

Le Maire, Lucie POLLET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 3 juin 2020 et de la publication, le 03/06/2020  
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 03/06/2020

Le maire, Lucie POLLET

